



**Ville d'Angoulême**  
Extrait du registre des délibérations

**Animations de fin d'année - Tarification**

DE20141006\_29

Conseil municipal du 6 octobre 2014

Rapporteuse :  
Véronique DE MAILLARD

Télétransmise à la Préfecture le - 8 OCT. 2014  
Affichée le 8 octobre 2014

L'an deux mille quatorze le six octobre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 18 septembre 2014

**Membres présents :**

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, Mme GUINANDIE, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT

**Ont donné procuration :**

- Mme LASBUGUES à Mme CHAUVET
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- M. LAVAUD à M. PAIN

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le(La) Directeur(rice) Général(e)  
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : M. Samuel CAZENAVE

**Animations de fin d'année - Tarification**

Vie Culturelle  
id : 610

Conseil municipal  
6 octobre 2014

29

Rapporteure : Véronique DE MAILLARD

Dans le cadre des animations de fin d'année, la Ville a souhaité mettre en place différentes animations populaires et familiales en collaboration avec les associations de commerçants, les comités de quartiers et les centres sociaux.

Chaque quartier, avec l'aide de la Ville, propose aux habitants des animations diverses (spectacle, arrivée du Père Noël...) dans une ambiance festive.

Il a ainsi été décidé d'installer une patinoire sur le champ de Mars afin de proposer une activité ludique de saison, ouverte au plus grand nombre, favorisant la fréquentation du centre-ville.

Le prestataire retenu assurera l'accueil, le fonctionnement de la structure, la sécurité et la billetterie.

L'utilisation de la patinoire peut être payante, en conséquence il vous est proposé d'approuver la tarification suivante : 1 euro pour une séance de patinage.

La recette est traditionnellement reversée à une ou des associations caritatives.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour  
6 octobre 2014

Pour extrait conforme,  
P/Le Maire,  
l'Adjoint

